

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

Présents : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, N. VIOLLET, E.BLANC, Z. FOURNIER, F.HINDERSCHIETT, S. MACRE, D. PORTERET, F PRAS, H.REYNAUD, M. VENIN (arrivée 20h55),

Absents excusés : C. BOUVARD, L.PITTNER (donne pouvoir à N.VIOLLET), C.RENARD

Secrétaire de séance : H. REYNAUD

1-Lecture et approbation du précédent compte-rendu

Le précédent compte-rendu du 24 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité

2-Délibérations

Fermages 2016

Madame le Maire rappelle le bail à ferme de terrains agricoles signé avec Monsieur Fabrice GROS. L'article 4 du bail prévoit une révision du prix chaque année en fonction de l'indice départemental actualisé par arrêté préfectoral. L'indice de 2016 par rapport à 2015 est de - 0.42% Le Conseil autorise Madame le Maire à encaisser le chèque établi par Monsieur GROS pour un montant de 600.91 €.

Augmentation de l'indice brut terminal servant de base de calcul des indemnités de fonction des élus

Madame le Maire explique que le décret N°2017-85 du 26/01/2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux. A compter du 1^{er} janvier 2017, l'indice terminal brut 1015 est remplacé par l'indice brut 1022 et l'indice majoré 821 est remplacé par l'indice majoré 826.

Proposition d'adhésion au Comité National d'Action Sociale –CNAS-

- Madame le Maire rappelle que depuis la loi du 19 février 2007, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale. La collectivité peut décider de gérer les prestations offertes aux agents ou de les confier à des organismes à but non lucratif. Madame le Maire propose d'adhérer à un organisme mutualisateur de niveau national, le CNAS (comité national d'action social). La cotisation annuelle et forfaitaire est de 201,45 € par agent. Une communication sera faite auprès des agents afin de les informer des avantages offerts par cette adhésion, celle-ci prendra effet au 1^{er} septembre 2017.

Participation financière communale au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) du VALROMEY -

- Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée à participer aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du SIVOM, pour l'exercice des compétences qui lui reste à charge. La contribution est répartie entre les communes au prorata de leur potentiel fiscal, ce qui représente pour la commune de Belmont-Luthézieu une contribution pour l'année 2017 de 58 130 €. Ce montant sera réévalué chaque année en fonction des besoins réels du SIVOM. Les élus insistent sur la nécessité à regarder avec attention que les dépenses qui seront engagées par le SIVOM correspondent

bien à un réel intérêt « communautaire », apportant de la valeur ajoutée à notre territoire. A l'unanimité, les élus acceptent le versement de la contribution.

Passage à un temps complet secrétariat Mairie :

-Nicole GUIDARD, secrétaire de mairie a été embauchée sur une base de 28 heures de travail hebdomadaire puisque lors de son recrutement elle occupait un poste dans une autre mairie. A ce jour, cette mairie réorganise ses services et Madame GUIDARD a fait connaître à cet employeur sa volonté de ne travailler que pour la commune de Belmont-Luthézieu. Considérant la lourde charge de travail à effectuer, les élus conviennent que le retour à un temps complet (35 heures de travail hebdomadaire) apporterait plus d'efficacité à Madame GUIDARD en permettant de gérer les tâches qui lui sont confiées plus sereinement. A l'unanimité les élus optent pour un accroissement de son nombre d'heures de travail à compter du 1^{er} mai 2017.

Transfert de compétences en matière de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Madame le Maire rappelle que l'article 136 de la loi ALUR prévoit que les communautés de communes deviendront de plein droit compétentes en matière d'élaboration et de modification des PLUi à compter du 27 mars 2017, sauf si une minorité de blocage s'y oppose. Ainsi, l'opposition de 25% des communes membres d'une communauté de communes représentant 20% de la population de cette dernière permet de faire échec au transfert de compétence précédemment décrit. Madame le Maire informe que la minorité de blocage est d'ores et déjà atteinte et que le transfert n'aura pas lieu mais qu'il est utile que la commune fasse connaître sa position sur ce sujet.

Après débat, et par 6 voix contre et 5 voix pour, les élus s'opposent à ce transfert au 27 mars estimant que cette échéance est prématurée. Les élus s'accordent toutefois à dire que l'élaboration d'un PLU à l'échelle intercommunale semble pertinente dans l'avenir. Ce document unique permettant aux communes de se doter d'un document d'urbanisme opposable aux tiers à moindre coût (puisque mutualisé), de faciliter le travail des services instructeurs mais surtout de définir une politique d'aménagement cohérente et harmonieuse des différentes communes grâce à une insertion architecturale, urbaine et paysagère collective.

Demande de subvention auprès de la Région pour la rénovation du patrimoine communal

Jean-François MARTINE rappelle que des devis pour des travaux d'entretien et de rénovation du patrimoine communal ont été réalisés. Afin de pouvoir en faciliter le financement, une demande de subvention pourrait être faite auprès de la région dans le cadre de son contrat de ruralité. Des aides spécifiques étant allouées aux communes de moins de 2000 habitants. Aussi, le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention sur une enveloppe globale de 36 046 € HT, comprenant : la réfection du mur de soutènement du chemin du four de Vogland, la réfection de la toiture de ce même bâtiment, la création d'un mur de soutènement au four de Vercosin, la réfection du lavoir de Belmont ainsi que la réfection d'une façade de l'Eglise de Belmont.

Les travaux pourront être réalisés dès l'obtention de cette subvention.

3-Commissions

Les principales commissions municipales se sont réunies courant des mois de février/mars afin de définir les dépenses prioritaires dans le but d'une inscription au budget 2017. Les commissions ont un rôle de proposition, les projets font ensuite l'objet d'un vote par le conseil municipal.

Commission TRAVAUX du 10/03

Eclairage public : les membres de la commission s'orientent vers le remplacement de la totalité des ampoules à vapeur de mercure. L'électrification de la rue des chalets pourrait être réalisée après validation du plan de financement.

Voirie : Les projets de Vogland et des trottoirs du Catton sont repris par la communauté de communes de Bugey Sud. Ils pourraient être dans le programme de travaux de cette année.

Chemins communaux : La commission travaux se réunira le samedi 15 avril à 9h30 afin de réaliser des visites sur divers sites (Mazoz, Vernay...) et de proposer les solutions de réfection les plus appropriées.

Commission ENVIRONNEMENT du 16/02 :

STEP : La subvention du Département (20%) a été accordée. Nous sommes toujours dans l'attente de l'obtention des aides de l'agence de l'eau (30%) et de la dotation de solidarité rurale (20%). Les commissions d'attribution doivent se réunir dans les jours qui viennent. Les discussions pour les acquisitions foncières sont en cours.

Charte 0 Pesticide : La commune va tenter de se rattacher au programme d'achat de matériel O Pesticide lancé par la communauté de communes de Bugey Sud. Une meilleure réflexion sur les besoins en matériel doit être engagée, la mutualisation du matériel semble être une solution. Un effort continu doit être mené sur les lieux stratégiques (mairie, cimetières...) mais aussi sur les cœurs des hameaux afin de garder des espaces entretenus et agréables.

Aménagement du bâtiment mairie : La commune engage un projet d'aménagement autour des locaux occupés par la Croix Rouge et du préau. Une étude des besoins est en cours. De plus, ALEC (agence locale de l'énergie et du climat) proposera des travaux à réaliser sur le bâtiment mairie (étage) afin de limiter le gaspillage énergétique de ces espaces mal isolés.

Commission SALLE POLYVALENTE, EGLISE et CIMETIERES du 21/02 :

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

Des investissements sont à prévoir en achat de matériel d'équipement (casserolles, plaques de cuisson, micro-ondes), ils seront prévus au budget. Des travaux de réfection des peintures en continuité avec ceux réalisés dans la salle du conseil seront réalisés. Les plaques au plafond seront changées par M.M MARTINE et MACRE.

Les devis relatifs à la pose d'un escalier escamotable pour accéder aux onduleurs depuis le vestiaire sont à réactualiser.

Un dossier de DETR sera déposé pour la motorisation d'une porte du hangar communal et intervention sur le boîtier d'alarme du bâtiment mairie. Egalement Martine VENIN fait savoir qu'il convient d'envisager le remplacement de la porte de la Chapelle de Luthézieu.

4- Terrains : proposition de prix pour l'achat de parcelles dans le cadre de l'implantation des futures STEP (STations d'EPuration)

Madame le Maire informe avoir reçu M.et Mme VALLIN pour finaliser l'achat d'une partie de leur parcelle (1100m²) environ afin d'y implanter la future station d'épuration de Glargin. Madame le Maire informe que les services France Domaine ne répondent plus aux demandes d'estimation des communes sauf dans certains cas spécifiques ne correspondant pas à notre dossier. Par ailleurs, raisonner uniquement à la valeur vénale de la terre n'est pas judicieux, un raisonnement au service rendu à la collectivité semble plus approprié. M. VALLIN fait savoir que des terrains de même nature de sol ont été achetés par une commune limitrophe à 4€. Par ailleurs, un antécédent communal au prix de 2,90 € sert aussi de référence. Le conseil municipal, moins une abstention décide de proposer 3,50€ du m² à M. VALLIN ainsi qu'à M. VENIN pour sa parcelle concernant le projet de Bioléaz.

5 Information sur la gestion des dossiers d'urbanisme et sur la nouvelle modalité concernant les cartes d'identité

Madame le Maire rappelle le désengagement progressif des services de la DDT pour l'instruction des demandes d'urbanisme (CU, Permis de construire...). Elle informe qu'après avoir alerté la CCBS sur les difficultés rencontrées, le Président accepte une adhésion des communes volontaires du Valromey au service urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2017.

La commune s'engage dès à présent à adhérer au service moyennant un droit d'entrée estimé à 1 300 € environ.

Madame le Maire donne connaissance des nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité. En effet, à compter du 21 mars 2017, seules les mairies dotées d'un dispositif de recueil (Hauteville et Belley pour les plus proches) seront en capacité de recueillir les demandes de cartes nationales d'identité. Cette information sera relayée sur les panneaux d'affichage de la commune.

6-Proposition d'une manifestation culturelle en lien avec la cérémonie commémorative du 8 mai

Madame le Maire informe que l'assemblée générale de l'association du comité intercommunal du mémorial aux morts 39/45 du Valromey s'est tenue le 1^{er} mars 2017. Le Président a rappelé son souhait partagé par l'ensemble des membres présents d'intervenir auprès des enfants. Aussi, un atelier créatif sur 2 journées sera proposé aux enfants les 28 et 29 avril. Madame JOANNIN artiste peintre proposera à chaque enfant la réalisation d'un oiseau de la paix en papier mâché ainsi que la participation à une fresque collective. Cette prestation sera encadrée par des membres du comité et des élus. La prestation de l'intervenante s'élève à 900 €, le conseil municipal accepte que la commune prenne en charge cette dépense. Le contenu précis de cette manifestation sera communiqué ultérieurement et les familles seront informées dans leur boîte aux lettres.

7 Planning des élections présidentielles et législatives

Les élus se sont inscrits pour tenir les permanences – RAPPEL : les élections présidentielles auront lieu le dimanche 23 avril et 7 mai 2017. Une refonte de la liste électorale a eu lieu et les cartes d'électeur sont en cours de distribution.

8 Questions diverses

Des habitants ont alertés la Mairie sur la prolifération des chats errants dans certains de nos hameaux. Depuis le 01 janvier 2017, la compétence est gérée par la CCBS (Communauté de Communes Bugey Sud) La commune encourage les administrés à utiliser ce service, elle n'envisage pas de procéder à une campagne de stérilisation des animaux jugée compliquée à mettre en place (identification et capture des animaux) et trop coûteuse.

Des habitants de l'impasse des Buis nous signalent des difficultés à circuler suite aux stationnements de véhicules sur l'aire de retournement. Les membres de la commission travaux se rendront sur place lors d'une prochaine rencontre de la commission.

Séance est levée à 22h00
Prochain conseil mardi 11 avril 2017
Le Maire
Pauline GODET

